

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 749

10 avril 2010

SOMMAIRE

Acelum Sicav	35907	Ironos Investments S.A.	35929
Akan S.A.	35924	Ironos Investments S.à r.l.	35929
Alison Investments S.A.	35911	Ixos Management S.A.	35929
Arno Glass	35923	Kirano S.A.	35913
Arsenal Holdco I	35949	L'Actuel S.à r.l.	35951
Arsenal Holdco II	35949	Logos S.A.	35950
A-TV Worldwide Marketing S.A.	35926	Market Access	35927
Calu International S.A.	35912	Market Access II	35923
Caragana S.A.	35909	Market Access III	35924
Carmatel Holding S.A.	35925	Maya Invest S.A.	35926
China Solar Photovoltaic S.A.	35950	Melcombe Finance S.A.	35910
CNPV Solar Power S.A.	35950	Michigan S.A.	35924
Courtois Investissement S.A.	35910	Obransson Holding S.A.	35906
Enerfin S.A.	35929	Partnair Luxembourg S.A.	35928
Euro Co AG	35952	Paser Participations S.A.	35927
Financière de l'Europe Occidentale S.A.	35952	Picamar Services S.A.	35912
FORCHIM S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	35952	Pioneer Investments Global Portfolio	35907
Garlaban Holding S.A.	35912	Punta S.A.	35926
Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.	35922	Selected Absolute Strategies	35911
GNA	35908	Servus Group HoldCo II S.à r.l.	35948
Green Hope SPF S.A.	35908	Servus Group HoldCo S.à r.l.	35927
Hamel S.A.	35911	Servus HoldCo S.à r.l.	35928
HarbourVest VIII-Mezzanine S.à r.l.	35949	SLGB Fund	35929
H.B.P. (Holding) S.A.	35909	Superlift Holding S.à r.l.	35950
HSH S.A.	35908	Trinity Strategies S.A.	35910
Immobilière Argile S.A.	35925	Unicredit (Suisse) Axion Sicav	35906
Immoval Investissements S.A.	35952	Verde Vivo S.à r.l.	35913
International Hotel Development Compa- ny S.A.	35925	Vinia S.A.	35913
		Walnut	35909
		Zorille Properties S.A.	35951

Unicredit (Suisse) Axion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.350.

As per Article 23 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

on 30 April 2010 at 11.30 a.m. at the registered office of the company.

Agenda:

1. Submission and approval of Board of Directors' report and auditor's report
2. Approval of the annual accounts and the appropriation of profits as at 31 December 2009
3. Discharge of Board of Directors and the Auditor
4. Establishing the remuneration of Board of Directors
5. Election of Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting in 2011
6. Election of the auditor for the 2010 financial year
7. Miscellaneous

The decisions of the Ordinary General Meeting will be made by a simple majority of present, represented and voting shareholders. Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following office:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

Luxembourg, April 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010038182/755/26.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANTICIPATED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 30th, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31st, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

Messrs Shareholders are also hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

before Notary which will be held on April 30th, 2010 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to have the company dissolved
2. Decision to proceed with the company's liquidation
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of April 1st, 2010 until the date of the present Meeting
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his (or their) powers.

The shareholders are advised that the resolutions on the above Extraordinary General Meeting before Notary will require a quorum of 50% of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038192/795/26.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

As per Article 23 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

on 30 April 2010 at 11.30 a.m. at the registered office of the company.

Agenda:

1. Submission and approval of Board of Directors' report and auditor's report
2. Approval of the annual accounts and the appropriation of profits as at 31 December 2009
3. Discharge of Board of Directors and the Auditor
4. Establishing the remuneration of Board of Directors
5. Election of Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting in 2011
6. Election of the auditor for the 2010 financial year
7. Miscellaneous

The decisions of the Ordinary General Meeting will be made by a simple majority of present, represented and voting shareholders. Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following office:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

Luxembourg, April 2010.

Board of Directors.

Référence de publication: 2010038200/755/26.

Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Gemäß Artikel 22 und 23 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 30. April 2010 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers als Prüfer für das Geschäftsjahr 2010
7. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei der folgenden Stelle hinterlegen:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxembourg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010038208/755/26.

HSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.866.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 30, 2010* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038189/795/16.

Green Hope SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

Par la présente, le Conseil d'administration vous convoque à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu, le vendredi *30 avril 2010* à 10.30 heures en l'Etude du Notaire Maître Joëlle Baden située au 17, rue des Bains à L-1212 LUXEMBOURG, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts concernant la forme des actions, la cession des actions et le droit de pré-emption;
2. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège de la société ainsi que la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale extraordinaire au siège de la société, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038195/780/19.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *28 avril 2010* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038213/534/16.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 3 mai 2010 à 08.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038203/755/19.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 22 avril 2010 à 17.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025064/10/19.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 avril 2010 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038216/534/16.

Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025066/10/18.

Melcombe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.510.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025067/10/18.

Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025068/10/18.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038185/795/15.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, le 28 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge des administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038211/755/21.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025084/10/19.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.621.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mars 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2010* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010031822/795/18.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated October 13, 2009 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *April 26, 2010* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010031826/795/17.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mars 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010031831/795/18.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010033721/755/18.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035009/795/15.

Verde Vivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.617.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bright Green Investments Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered office at Sassoon House, Shirley Street, Nassau, New Providence, the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Register of International Business Companies under number 148046,

here represented by Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 23, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Verde Vivo S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by two thousand (2,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Bright Green Investments Limited, represented as stated above, declares to subscribe for two thousand (2,000) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and to fully pay up such shares by means of a contribution in cash of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Robert VAN 'T HOEFT, Company Director, born on January 13, 1958 in Schiedam, The Netherlands, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Fabrice Stéphane ROTA, Company Director, born on February 19, 1975 in Mont-Saint-Martin, France, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bright Green Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social à Sassoon House, Shirley Street, Nassau, New Providence, le Commonwealth des Bahamas, immatriculée au Register of International Business Companies sous le numéro 148046,

ici représentée par Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Verde Vivo S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers en raison du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés seront de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens est jugée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Bright Green Investments Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille (2.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à EUR 1.200.-(mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Robert VAN 'T HOEFT, Administrateur de Société, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Fabrice Stéphane ROTA, Administrateur de Société, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8969. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010034997/482.

(100033011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.254.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Monsieur Nicholas REDWOOD, né le 18 décembre 1957 à Bristol, Royaume-Uni, résidant au 6, Avenue Road, AL1 3QQ St Albans, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Nicholas REDWOOD, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010034445/23.

(100032362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Arno Glass, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.204.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires qui a eu lieu le 11 février 2010 au siège social*

L'Assemblée accepte la démission de M. Jack M. Feder en tant qu'administrateur B et de Enilec Sàrl en tant qu'administrateur C de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur B:

- Monsieur Brian Schwartz, ayant pour adresse professionnelle 245, Park Avenue, 41st Floor, New York, NY 10167

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur C:

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Les nouveaux administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour Arno Glass S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010034146/25.

(100032192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Market Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.800.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MARKET ACCESS II ("the Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *April 19, 2010* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To review the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2009.
4. To appoint as Director, Mr. Antonio Thomas, subject to the approval of the CSSF, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To renew the terms of office of the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. To renew the appointment of the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010035283/755/28.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035027/795/16.

Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.329.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MARKET ACCESS III ("the Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on April 19, 2010 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To review the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2009.
4. To appoint as Director, Mr. Antonio Thomas, subject to the approval of the CSSF, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To renew the terms of office of the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. To renew the appointment of the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010035284/755/28.

Michigan S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 29.294.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sébastien ANDRE, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Hugo FROMENT décidée par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2009 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010035012/29/20.

Carmatel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 avril 2010* à 9:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035029/795/15.

International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *20 avril 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010035271/1023/17.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2010* à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035030/795/15.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035028/795/19.

Maya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.008.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration tenue au siège social en date du 17 novembre 2009*

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour MAYA INVEST S.A.

Christophe BLONDEAU / Nour Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010034148/17.

(100032812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035031/795/15.

Paser Participations S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 19 avril 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010035272/1023/16.

Servus Group HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.857,15.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.588.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise en date du 7 avril 2010, il a été décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Michiel Matthijs Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays-Bas), résidant professionnellement à Piccadilly 105, Londres W11 7NJ, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Michiel Kramer, Gérant de catégorie A
- Brian McMahon, Gérant de catégorie B
- Andreas Demmel, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Group HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010037830/21.

(100048878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MARKET ACCESS ("the Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on April 19, 2010 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve on the approval of:
 - a. the Management Report of the directors of the Fund,
 - b. the Report of the independent auditor of the Fund.
2. To resolve on the approval of the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009 and on the approval of the allocation of the net results.
3. To resolve on the discharge of the directors of the Fund with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2009.

4. To resolve on the reelection of the directors of the Fund to serve until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.
5. To resolve on the election of Mr. Antonio Thomas as director of the Fund, subject to the approval of the Commission de surveillance du secteur financier, to serve until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.
6. To resolve on the reelection of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as the independent auditor of the Fund to serve until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the Fund with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010035285/755/33.

Servus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.589.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise en date du 7 avril 2010, il a été décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Michiel Matthijs Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays-Bas), résidant professionnellement à Piccadilly 105, Londres W11 7NJ, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Michiel Kramer, Gérant de catégorie A
- Brian McMahon, Gérant de catégorie B
- Andreas Demmel, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010037831/21.

(100049016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2010 à 13:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035032/795/15.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 avril 2010 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035274/506/16.

SLGB Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

SLGB MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037267/10.

(100045054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Ixos Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 27.592.

Avis rectificatif

à la publication parue dans le Mémorial C N° 709 du 3 avril 2010

La publication aurait dû être lue comme suit:

La liquidation du Fonds effective au 1^{er} décembre 2006 a été clôturée à la date du 4 décembre 2006 par décision de IXOS MANAGEMENT S.A. (la "Société de Gestion"), agissant en tant que liquidateur du Fonds.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2010038206/755/12.

Ironos Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. Ironos Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 148.193.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Menora Insurance, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated under Israeli law, having its registered office at IL-61008 Tel-Aviv, 115 Allenby Street, Israel, registration number 520042540, duly represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal with power of substitution.

2. Harel Insurance Company LTD, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated under Israeli law, having its registered office at IL-52118 Ramat Gan, 3, Abba Hillel, Israel, registration number 52-0004078,

duly represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal with power of substitution.

3. Naftali Investments LTD, a limited company, duly incorporated under Israeli law, having its registered office at IL-46140 Herzliya, 85, Medinat Hayehudim Street, Israel, registration number 513439257,

duly represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal with power of substitution.

4. AG Realty Ltd, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at St Helier, 8 Hill Street, Jersey, registered with the Jersey Trade and Companies Register under the number CP42746,

duly represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal with power of substitution.

5. POOLCO 1 S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B150433,

duly represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal with power of substitution.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed companies are the members (the "Members") owning 100% of the corporate capital of the company IRONOS INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B148193, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), on 7 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 8 October 2009 under number 1963 (the "Company").

The extraordinary general meeting was presided by Mr Jean-Pascal CARUSO, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Angelika SILJAEW, corporate officer, residing in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

Following the attendance list, all Members representing the entire corporate capital of CHF 1,000,000.- (one million Swiss Francs), are duly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, without prior convening notices.

The agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to a public limited company by shares ("société anonyme") based on an auditor's report drafted by Alter Audit Sàrl, according to article 31-1 of the Companies Act 1915, as amended;

2. Subsequent change of the name of the Company from IRONOS INVESTMENTS S.à r.l. into IRONOS INVESTMENTS S.A.;

3. Conversion of the existing 500,000 (five hundred thousand) corporate units with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each into 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each (the "Ordinary Shares");

4. Acknowledgment of the resignation of Mr. Alain HEINZ, company director, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as sole manager of the Company with effect as at the date thereof;

5. Full and complete discharge to Mr. Alain HEINZ with respect to his mandate as sole manager of the Company until the date thereof;

6. Appointment of 3 (three) new directors of the Company:

- Mr. Alain HEINZ, company director, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mr. Jean-Pascal CARUSO, company director, born in Metz (France) on 6 July 1975 residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie; and,

- Mr. Laurent KIND, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 28 November 1971 residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as directors of the Company. Their mandates will end at the next annual general meeting which will be held in 2011 in relation to the accounts as at 31 December 2010;

7. Appointment of Mr. Alain HEINZ, company director, born in Forbach (France) on 17 May 1968 residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as chairman of the board of directors of the Company;

8. Appointment of Hoche Partners Trust Services S.A., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B110904 as statutory auditor of the Company until the next annual general meeting which will be held in 2011 in relation to the accounts as at 31 December 2010;

9. Emission of 250.000 (two hundred and fifty thousands) new Ordinary shares and creation of five new categories of shares (the "Preference Shares") having the terms and conditions described in article 5 of the new articles of association of the Company, namely the B, C and D shares being redeemable shares with no voting rights but having preferred rights and the B1 and C1 shares being shares with no voting rights but having preferred rights, all the Preference Shares having a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each;

10. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of CHF 1,893,750 (one million eight hundred ninety three thousand seven hundred and fifty Swiss Francs) by the issue of 250,000 (two hundred and fifty thousand) Ordinary shares, 278,750 (two hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty) B shares, 187,316 (one hundred eighty seven thousand three hundred and sixteen) C shares, 230,769 (two hundred thirty thousand seven hundred and sixty nine) D shares, 20 (twenty) B1 shares, 20 (twenty) C1 shares;

11. Subscription of the new Ordinary shares and new Preferences Shares to be issued by the current shareholders as follows:

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred and seventy five) B shares by Menora Insurance through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount being allocated to the dedicated share premium account attached to the B shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred and seventy five) B shares by Harel Insurance Company LTD through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount being allocated to the dedicated share premium account attached to the B shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 62,452 (sixty two thousand four hundred and fifty two) C shares and 76,923 (seventy six thousand nine hundred and twenty three) D shares by Naftali Investments LTD through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousands Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount being allocated to the dedicated share premium account attached to the C and D shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 3,750 (three thousand seven hundred and fifty) C shares and 135,625 (one hundred thirty five thousand six hundred and twenty five) D shares by AG Realty Ltd through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount being allocated to the dedicated share premium account attached to the C and D shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 121,114 (one hundred twenty one thousand one hundred and fourteen) C shares, 18,221 (eighteen thousand two hundred and twenty one) D shares, 20 (twenty) B1 shares and 20 (twenty) C1 shares by Poolco 1 S.A. through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousands Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount being allocated to the dedicated share premium account attached to the C, D, B1 and C1 shares;

12. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company to bring them in compliance with the legal requirements of a société anonyme;

13. Any other business.

The meeting of members, considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions, being agreed that all the below resolutions to be taken will only considered as approved provided that the general meeting approve all of them:

First resolution

The general meeting of the Company resolved to change the legal form of the Company from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to a public limited company by shares ("société anonyme") without interruption of its legal personality, its activity as well as its purpose remaining unchanged.

The corporate capital and the reserves remain unchanged as well as all the assets and liabilities, and the public limited company by shares ("société anonyme") will continue the book entries and the accountancy held by the private limited company ("société à responsabilité limitée").

The conversion is done on the basis of the assets and liabilities statement of the company as at 30 November 2009.

In accordance with article 31-1 of the Companies Act 1915, the presaid assets and liabilities statement has been subject to an auditor's report drafted by ALTER AUDIT S.à r.l., L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, and dated 16 February

2010. A copy of this report, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of this report are as follows:

"Conclusions

En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de CHF 974.275,16 n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant de CHF 46.119 (soit EUR 31.000 au taux de 1,48770 en date du 31 décembre 2009).

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1- et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit."

All the transactions carried out from this day by the private limited company ("société à responsabilité limitée") are considered having been done on behalf of the public limited company by shares ("société anonyme"), in particular with regard to the drafting of the accounting of the company.

Each of the shares of the Company has been fully paid up before the conversion of the company.

Second resolution

The general meeting resolved subsequently to change the name of the Company from IRONOS INVESTMENTS S.à r.l. into IRONOS INVESTMENTS S.A..

Third resolution

The general meeting resolved to convert the existing 500,000 (five hundred thousand) corporate units having a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs), into 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs)

Fourth resolution

The general meeting resolved to acknowledge the resignation of Mr. Alain HEINZ, company director, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as sole manager of the Company with effect as at the date thereof.

Fifth resolution

The general meeting resolved to grant full and complete discharge to Mr. Alain HEINZ with respect to his mandate as sole manager until the date hereof.

Sixth resolution

The general meeting resolved to appoint 3 (three) new directors with immediate effect:

- Mr. Alain HEINZ, company director, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Mr. Jean-Pascal CARUSO, company director, born in Metz (France), on 6 July 1975, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, and;
- Mr. Laurent KIND, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 November 1971, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Their mandates will end at the next annual general meeting which will be held in 2011 in relation to the accounts as at 31 December 2010.

Seventh resolution

The general meeting resolved to appoint Mr. Alain HEINZ, prenamed, as chairman of the board of directors of the Company.

Eighth resolution

The general meeting resolved to appoint the public limited company by shares HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B110904 as statutory auditor of the Company until the next annual general meeting which will be held in 2011 in relation to the accounts as at 31 December 2010.

Ninth resolution

The general meeting resolved to create five new categories of shares (the "Preference Shares") having the terms and conditions described in article 5 of the new articles of association of the Company, namely the B, C and D shares being redeemable shares with no voting rights but having preferred rights and the B1 and C1 shares being shares with no voting rights but having preferred rights, all the Preference Shares having a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each.

Tenth resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CHF 1,893,750.- (one million eight hundred ninety three thousand seven hundred and fifty Swiss Francs) so as to bring it from its present amount of CHF 1,000,000.- (one million Swiss Francs) represented by 500,000 (five hundred thousand) Ordinary Shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each to the amount of CHF 2,893,750.- (two million eight hundred ninety three thousand seven hundred and fifty Swiss Francs) represented by 750,000 (seven hundred fifty thousand) Ordinary Shares, 278,750 (two hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty) B shares, 187,316 (one hundred eighty seven three hundred and sixteen) C shares, 230,769 (two hundred thirty thousand seven hundred and sixty nine) D shares, 20 (twenty) B1 shares, 20 (twenty) C1 shares through the issue of 278,750 (two hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty) B shares, 187,316 (one hundred eighty seven three hundred and sixteen) C shares, 230,769 (two hundred thirty thousand seven hundred and sixty nine) D shares, 20 (twenty) B1 shares, 20 (twenty) C1 shares.

Eleventh resolution

The general meeting resolved to approve the following subscription:

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares and 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred and seventy five) B shares by Menora Insurance, prequalified, through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000.- (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount, i.e. CHF 5,296,250 (five million two hundred ninety six thousand two hundred and fifty Swiss Francs) will be allocated to the dedicated share premium account attached to the B shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares and 139,375 (one hundred thirty nine thousand three hundred and seventy five) B shares by Harel Insurance Company LTD, prequalified, through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount, i.e. CHF 5,296,250 (five million two hundred ninety six thousand two hundred and fifty Swiss Francs) will be allocated to the dedicated share premium account attached to the B shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 62,452 (sixty two thousand four hundred and fifty two) C shares and 76,923 (seventy six thousand nine hundred and twenty three) D shares by Naftali Investments LTD, prequalified, through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount, i.e. CHF 5,296,250 (five million two hundred ninety six thousand two hundred and fifty Swiss Francs) will be allocated to the dedicated share premium account attached to the C and D shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 3,750 (three thousand seven hundred and fifty) C shares and 135,625 (one hundred thirty five thousand six hundred and twenty five) D shares by AG Realty Ltd, prequalified, through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount, i.e. CHF 5,296,250 (five million two hundred ninety six thousand two hundred and fifty Swiss Francs) will be allocated to the dedicated share premium account attached to the C and D shares;

- 50,000 (fifty thousand) Ordinary shares, 121,114 (one hundred twenty one thousand one hundred and fourteen) C shares, 18,221 (eighteen thousand two hundred and twenty one) D shares, 20 (twenty) B1 shares and 20 (twenty) C1 shares by POOLCO 1 S.A., prequalified, through the conversion of a receivable held vis-à-vis the Company amounting to CHF 5,675,000 (five million six hundred and seventy five thousand Swiss Francs), the balance between the nominal value of the Ordinary and Preference Shares subscribed and the contributed amount, i.e. CHF 5,296,250 (five million two hundred ninety six thousand two hundred and fifty Swiss Francs) will be allocated to the dedicated share premium account attached to the C, D, B1 and C1 shares;

It results from the interim balance sheet as at 30 November 2009 that each of the above mentioned subscribers have a receivable vis-à-vis the Company for the amount corresponding to the nominal value of the shares and the related share premium and that these receivable are certain, liquid and matured.

In accordance with articles 26-1 and 32 of the Companies Act 1915, the presaid conversion of receivables into share capital have been subject to an auditor's report drafted by ALTER AUDIT S.à r.l., L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, and dated 16 February 2010. A copy of this report, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of this report are as follows:

"Conclusions

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions augmentée d'une prime d'émission à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 946.875 actions à créer d'une valeur nominale de CHF 2 chacune et augmentée d'une prime d'émission d'un montant total de CHF 26.481.250.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible des créances.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1- et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Therefore, the 250,000 (two hundred and fifty thousand) new Ordinary shares, the 278,750 (two hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty) B shares, 187,316 (one hundred eighty seven thousand three hundred and sixteen) C shares, 230,769 (two hundred thirty thousand seven hundred and sixty nine) D shares, 20 (twenty) B1 shares and 20 (twenty) C1 shares as well as the share premium of the Company have been fully paid-in by the subscribers.

Twelfth resolution

The general meeting of the Company resolved to amend and completely restate the articles of association of the Company to bring them in compliance with the legal requirements of a société anonyme, as follows:

"Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There exists a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of IRONOS INVESTMENTS S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

3.2. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

3.3. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

4.2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

4.3. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

4.4. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

4.5. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at CHF 2,893,750.- (two million eight hundred ninety three thousand seven hundred and fifty Swiss Francs) represented by 750,000 (seven hundred and fifty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 278,750 (two hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty) B shares, 187,316 (one hundred eighty seven thousand three hundred and sixteen) C shares, 230,769 (two hundred thirty thousand seven hundred and sixty nine) D shares, 20 (twenty) B1 shares and 20 (twenty) C1 shares (the "Preference Shares") each having a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2. The Ordinary Shares will carry voting rights and will be entitled to receive a dividend once the economic rights of the owners of the Preference Shares will have been fully satisfied. Being understood that any dividend exceeding the preferred dividend (the "Preferred Dividend") will be fully distributed to the Ordinary Shares shareholder(s).

5.3. The Preference Shares do not carry any voting rights but the Preference Shares holder(s) is entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the Preferred Dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares;

- the reduction of the capital of the company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the company before its term;
- the transformation of the company into a company of another legal form.

5.4. The Preference Shares holder(s) has the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferred Dividends mentioned at articles 5.11. and 5.12. have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all Preferred Dividends shall have been received in full.

5.5. The B, C and D Preference Shares are redeemable shares in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (hereinafter the "Law"). Subscribed and fully paid-up B, C and D Preference Shares shall be redeemed on a pro rata basis of B, C and D Preference Shares held by each B, C and D Preference Shares holders upon request of the Company resolving accordingly to the Law and in accordance with the provisions of these articles in relation to the B, C and D Preference Shares. Only D Preference Shares will be mandatorily redeemed after ten (10) years as from the date of issuance of the D Preference Shares.

5.6. The redemption of the B, C and D Preference Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue of shares made for the purpose of such redemption. Redeemed B, C and D Preference Shares shall be cancelled upon request of the board of directors of the Company by an affirmative vote of the general meeting of shareholders resolving according to these articles.

5.7. The B, C and D Preference Shares share premium (i.e. the difference between the aggregate amount of subscription and the nominal value of the shares) (the "Share Premium") and the nominal value of the B, C and D Preference Shares will constitute a special reserve per category of share (the "Special Reserve"). The Special Reserve cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the share capital of the Company but it can be converted into share capital.

5.8. Where B, C and D Preference Shares are to be redeemed according to Article 5.5 above, the board of directors of the Company shall send, at least 20 (twenty) days prior to the redemption date, a written notice by registered mail to each B, C and D Preference Shares holder, whereby it notify the number of B, C and D Preference Shares to be redeemed, the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the B, C and D Preference Shares to the Company for redemption and the date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of the B, C and D Preference Shares.

5.9. The redemption price (the "Redemption Price") will be equal to the nominal value of the B, C and D Preference Shares, plus any accrued and not declared Preferred Dividend, plus any outstanding Share Premium in connection with the outstanding B, C and D Preference Shares. The shareholders may agree to determine in a private shareholders agreement a redemption price that may only exceed the one fixed by these articles of association.

5.10. It shall be payable to the holder on the bank account provided to the Company by such holder before the redemption date.

5.11. Each B, C and D Preference Share is entitled to a Preferred Dividend at the annual rate of 4,5 % over the Special Reserve corresponding to their respective class of shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

5.12. Further to the full payment of the Preferred Dividend in favor of the B, C and D Preference Shares, each B1 and C1 Preference Share is entitled to a Preferred Dividend at the annual rate of 1% over the Special Reserve corresponding to their respective class of shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

5.13. Notwithstanding the provisions regarding the B, C and D Preference Shares, the Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6.

6.1. The shares of the Company will be in registered form only.

6.2. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Art. 7.

7.1. A sale, transfer, grant, or other disposal, in whole or in part, whether voluntarily or by operation of Law (any of the foregoing, a "Transfer"), shall not confer upon the transferee any rights whatsoever vis-à-vis the Company unless and until such time as the Transfer has been registered in the Company's Shareholder's register.

7.2. A Shareholder desiring to Transfer its shares, shall deliver to the Company a notice to that effect accompanied by an instrument of Transfer regarding all its shares, in a form to be prescribed by the board of directors, duly executed by such shareholder and the intended transferee, and subject to the prior fulfillment of the provisions of paragraph 7.4. and 7.5. below, the board of directors shall instruct the registration of such transferee in the register of shareholders.

7.3. For the avoidance of doubt, a partial Transfer of shares is not permissible.

7.4. Any shareholder (the "Offeror") desiring to transfer its shares shall first offer all of its shares, on such terms and in such manner as hereinafter provided, to each of the other shareholders of the Company (the "Offer"). Any Transfer of the shares in violation of the provisions of this paragraph shall be null and void, and the Company shall not recognize, or give any effect, to such Transfer. A Transfer from a shareholder to an affiliate thereof shall not be subject to the right of first refusal set forth in this article.

7.5. For purposes hereof, an "Affiliate" of a shareholder means a person or entity that controls or is controlled by the respective shareholder; the term "Control" means the possession, directly or indirectly, of at least 50% of the voting power or the right to receive at least 50% of the distributed profits.

7.6. The Offer shall be made in writing and shall be sent by registered mail, return receipt requested, to each person or entity then registered in the Register of Shareholders of the Company (the "Offeree/s"), and a duplicate thereof shall be sent to the registered office of the Company.

7.7. The Offer shall specify the total amount of the consideration requested for all the Shares to be transferred and the identity of the intended transferee.

7.8. Each Offeree shall have a period of 30 (thirty) days from the date the Offer is delivered (the "Offer Period") to notify the Offeror and each other Offeree of its desire to purchase no more than its pro rata number of the shares calculated by dividing (a) the number of shares held by each such Offeree on the date the Offer is delivered thereto, by (b) the total number of shares then held by all of such Offerees (the "Acceptance Notice").

7.9. An Offeree who shall not have given an Acceptance Notice within the Offer Period shall be conclusively deemed to have rejected the Offer. A conditional acceptance of the Offer shall not be deemed an acceptance of the Offer. An Offeree who shall have given an Acceptance Notice within the Offer Period shall be referred to hereinafter as a "Participating Offeree".

7.10. The closing of the transaction for the sale of the shares by the Offeror to the Participating Offerees (the "Closing"), shall take place and be consummated on the fifth (5th) day following the date of expiration of the Offer Period. At the Closing, the Offeror shall Transfer the Shares to the Participating Offerees against payment of the consideration specified in the Offer.

7.11. Notwithstanding the foregoing, in the event that by the end of the Offer Period the Offeror shall not have received Acceptance Notices with respect to all of the shares, the Closing shall not take place and each Participating Offeree shall have an additional period of 5 (five) days (the "Additional Offer Period") to notify the Offeror and each other Participating Offeree of its desire to accept the Offer and purchase all the Shares in accordance therewith (the "Second Acceptance Notice").

7.12. A deferred closing of the transaction for the Transfer of the shares by the Offeror to the Participating Offerees, if any (the "Deferred Closing"), shall take place on the fifth (5th) day following the date upon which the Additional Offer Period expires. At the Deferred Closing, the Offeror shall transfer the shares to the Participating Offerees against payment of the consideration specified in the Offer.

7.13. In the event that more than one Participating Offeree shall have given a Second Acceptance Notice, all Second Acceptance Notices shall rank "pari passu", and the Shares shall be sold and transferred to such Participating Offerees in accordance with paragraph 7.12. above, mutatis mutandis, on a pro rata basis calculated by dividing (i) the number of shares held by each such Participating Offeree on the date his Second Acceptance Notice was given, by (ii) the total number of shares then held by all of such Participating Offerees.

7.14 In the event that by the end of the Offer Period or the Additional Offer Period, the Offeror shall not have received Acceptance Notices or Second Acceptance Notices respectively with respect to all the shares subject to the Offer, the Offeror shall be free to Transfer the shares under the terms specified in the Offer, to any person or entity, subject to paragraph 7.15 below, provided that the Transfer shall be effective within ninety (90) days thereafter.

7.15 Without derogating from paragraphs 7.4 to 7.14 above, no shareholder may Transfer all its shares to another person, including Affiliates (as defined above), unless such person shall become a party to, and agree to be bound by all of the terms and conditions of, the shareholders agreement executed among the shareholders. Any Transfer of shares made in violation of the provisions of this paragraph 7.15 shall be null and void, and the Company shall not recognize or give any effect thereto.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9.

9.1. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday in the month of June at 02.00 p.m..

9.2. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.3. Any material decision (the "Material Decision") as defined hereafter in order to be validly approved by the Company will require a prior approval by the general meeting of the shareholders. For the purposes hereof, Material Decisions shall constitute the sale or financing (including extensions, refinancings and the like) of one or more properties held directly or indirectly by the Company.

9.4. Notwithstanding the provisions of paragraph 9.3. above, the sale of any or all of the properties held directly or indirectly by the Company will require a majority of more than 80% of the Ordinary Shares. Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

9.5. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, or by telex, telefax or e-mail.

9.6. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.7. The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 10. The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

Art. 11.

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three directors at least, who need not be shareholders of the Company, except where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, in which case the board of directors can be made up by one member until the ordinary annual general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

11.2. The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

11.3. The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

11.4. In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12.

12.1. The board of directors shall elect a chairman from among its members. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

12.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.4. The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

12.5. The notice may be waived by consent in writing of each director.

12.6. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telex or telefax, or by e-mail, another director as his proxy.

12.7. Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

12.8. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

12.9. Any director may participate in any meeting of the board of directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

12.10. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

Art. 13.

13.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

13.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of (i) two directors or (ii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders of the Company or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31.

Art. 17.

17.1. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

17.3. Each Preference Share is entitled to a Preferred Dividend as defined in article 5 of the articles of association, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

17.4 The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the Preferred Dividend.

17.5. In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

17.6. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up-Liquidation

Art. 18.

18.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.2. After payment of all third party debts and liabilities, the Company shall grant to each Preference Shares Shareholder, an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price.

18.3. The surplus will be then paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended. The shareholders and the Company may resolve to enter into a shareholders' agreement and agree that in case of discrepancy between the articles of associations and the shareholders agreement, this later will prevail between themselves."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand four hundred euros.

The total amount of the increase of the capital and the issue premium, being CHF 28,375,750.- is valued at EUR 19,369,122.63-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Menora Insurance, société à responsabilité limitée constituée sous les lois israéliennes et ayant son siège social IL-61008 Tel-Aviv, 115 Allenby Street, Israël, numéro d'immatriculation 520042540,

dûment représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution.

2. Harel Insurance Company LTD, société à responsabilité limitée constituée sous les lois israéliennes et ayant son siège social IL-52118 Ramat Gan, 3, Abba Hillel, Israël, numéro d'immatriculation 52-0004078,

dûment représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution.

3. Naftali Investments LTD, société à responsabilité limitée constituée sous les lois israéliennes et ayant son siège social à IL-46140 Herzliya, 85, Medinat Hayehudim Street, Israël, numéro d'immatriculation 513439257,

dûment représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution.

4. AG Realty Ltd, société à responsabilité limitée ayant son siège social à St Helier, 8, Hill Street, Jersey, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro CP42746,

dûment représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution.

5. POOLCO 1 S.A., société anonyme, constituée sous les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B150433,

dûment représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les sociétés comparantes sont les associées (les "Associés") détenant 100% du capital social de la société IRONOS INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148193, en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 octobre 2009, sous le numéro 1963 (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Angelika SILJAEW, corporate officer, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de CHF 1.000.000.- (un million de Francs Suisses) était valablement représentée à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

L'ordre du jour de la présente assemblée étant le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la forme sociale de la Société pour la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme basé sur le rapport émis par le réviseur d'entreprises Alter Audit S.à r.l., conformément à l'article 31-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle que modifiée;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société de IRONOS INVESTMENTS S.à r.l. en IRONOS INVESTMENTS S.A.;

3. Conversion de 500.000 (cinq cent mille) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune en 500.000 (cinq cent mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune (les "Actions Ordinaires");

4. Connaissance de la démission de M. Alain Heinz, gérant de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en qualité de gérant unique de la Société avec effet à la date du présent acte;

5. Décharge pleine et entière à M. Alain HEINZ, pour son mandat de gérant unique de la Société jusqu'à la date du présent acte;

6. Nomination de 3 (trois) nouveaux administrateurs de la Société.

- M. Alain HEINZ, administrateur, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

- M. Jean-Pascal CARUSO, administrateur, né à Metz (France) le 6 juillet 1975, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et,

- M. Laurent KIND, administrateur, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 28 novembre 1971, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 en relation avec les comptes annuels en date du 31 décembre 2010;

7. Nomination de M. Alain HEINZ, administrateur, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en qualité de président du conseil d'administration de la Société;

8. Nomination de Hoche Partners Trust Services S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110904, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 en relation avec les comptes annuels en date du 31 décembre 2010;

9. Emission de 250.000 (deux cent cinquante milles) nouvelles actions ordinaires et création de cinq nouvelles catégories d'actions (les "Actions Préférentielles") selon les termes et les conditions tels que prévus à l'article 5 de la nouvelle version des statuts de la Société, respectivement les actions B, C et D étant des actions rachetables sans droit de vote mais ayant des droits préférentiels et les actions B1 et C1 étant des actions sans droit de vote mais ayant des droits préférentiels, toutes les Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune;

10. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CHF 1.893.750.- (un million huit cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante Francs Suisses) par l'émission de 278.750 (deux cent soixante dix huit mille sept cent cinquante) actions B, 187.316 (cent quatre vingt sept mille trois cent seize) actions C, 230.769 (deux cent trente mille sept cent soixante neuf) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1;

11. Souscription par les actionnaires actuels des nouvelles Actions Ordinaires et Actions Préférentielles devant être émises tel que suit:

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze) actions B par la société Menora Insurance par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué sera allouée au compte prime d'émission dédié aux actions B;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze) actions B par la société Harel Insurance Company LTD par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué sera allouée au compte prime d'émission dédié aux actions B;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 62.452 (soixante deux mille quatre cent cinquante deux) actions C et 76.923 (soixante seize mille neuf cent vingt trois) actions D par la société Naftali Investments LTD par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C et D;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions C et 135.625 (cent trente cinq mille six cent vingt cinq) actions D par la société AG Realty Ltd par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C et D;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 121.114 (cent vingt et un mille cent quatorze) actions C, 18.221 (dix huit mille deux cent vingt et une) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1 par la société Poolco 1 S.A. par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C, D, B1 et C1;

12. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales applicables à une société anonyme;

13. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir constaté qu'elle était valablement composée et convoquée, a délibéré et a pris séparément, par vote unanime, les résolutions suivantes, étant entendu que toutes les résolutions devant être prises ci-après seront considérées comme étant approuvées à condition que l'assemblée générale les accepte toutes.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la forme juridique de la Société pour la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme sans interruption de sa personnalité juridique, l'activité ainsi que l'objet demeurant inchangés.

Le capital social et les réserves demeurent intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La conversion est faite sur la base de la situation active et passive de la société arrêtée au 30 novembre 2009.

En application de l'article 31-1 de la loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, la prédite situation active et passive a été soumise à un rapport du réviseur d'entreprise rédigé par ALTER AUDIT S.à r.l., L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et daté du 16 février 2010. Une copie de ce rapport, après avoir été signée et validée par les comparants ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

"Conclusions

En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de CHF 974.275,16 n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant de CHF 46.119 (soit EUR 31.000 au taux de 1,48770 en date du 31 décembre 2009).

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1- et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit."

Toutes les opérations faites depuis cette date par la société à responsabilité limitée sont réputées avoir été réalisées pour la société anonyme, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

Les actions de la Société ont été intégralement libérées avant la conversion de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de manière subséquente de changer la dénomination sociale de la Société de IRONOS INVESTMENTS S.à r.l. en IRONOS INVESTMENTS S.A..

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir les 500.000 (cinq cent mille) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune en 500.000 (cinq cent mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune (les "Actions Ordinaires").

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre connaissance de la démission de Monsieur Alain HEINZ, gérant de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en qualité de gérant unique de la Société avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Alain HEINZ pour son mandat de gérant unique de la Société jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer avec effet immédiat 3 (trois) nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Alain HEINZ, administrateur, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Jean-Pascal CARUSO, administrateur, né à Metz (France), le 6 juillet 1975, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et,

- Monsieur Laurent KIND, administrateur, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 novembre 1971, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 en relation avec les comptes annuels en date du 31 décembre 2010.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Alain HEINZ, prénommé, en qualité de président du conseil d'administration de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer la société anonyme HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110904, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 en relation avec les comptes annuels en date du 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer cinq nouvelles catégories d'actions (les "Actions Préférentielles") selon les termes et les conditions tels que prévus à l'article 5 de la nouvelle version des statuts de la Société, respectivement les actions B, C, D étant des actions rachetables sans droit de vote mais ayant des droits préférentiels et les actions B1 et C1 étant des actions sans droit de vote mais ayant des droits préférentiels. Toutes les Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune.

Dixième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CHF 1.893.750.- (un million huit cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante Francs Suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 1.000.000 (un million de Francs Suisses) représenté par 500.000 (cinq cent mille) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) chacune au montant de CHF 2.893.750.- (deux millions huit cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante Francs Suisses) représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) Actions Ordinaires, 278.750 (deux cent soixante dix huit mille sept cent cinquante) actions B, 187.316 (cent quatre vingt sept mille trois cent seize) actions C, 230.769 (deux cent trente mille sept cent soixante neuf) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1.

Onzième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels des nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles devant être émises tel que suit:

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze) actions B par la société Menora Insurance par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué, soit CHF 5.296.250 (cinq millions deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante Francs Suisses), sera allouée au compte prime d'émission dédié aux actions B;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 139.375 (cent trente neuf mille trois cent soixante quinze) actions B par la société Harel Insurance Company LTD par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué, soit CHF 5.296.250 (cinq millions deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante Francs Suisses), sera allouée au compte prime d'émission dédié aux actions B;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 62.452 (soixante deux mille quatre cent cinquante deux) actions C et 76.923 (soixante seize mille neuf cent vingt trois) actions D par la société Naftali Investments LTD par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué, soit CHF 5.296.250 (cinq millions deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante Francs Suisses), sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C et D;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions C et 135.625 (cent trente cinq mille six cent vingt cinq) actions D par la société AG Realty Ltd par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué, soit CHF 5.296.250 (cinq millions deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante Francs Suisses), sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C et D;

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires, 121.114 (cent vingt et un mille cent quatorze) actions C, 18.221 (dix huit mille deux cent vingt et une) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1 par la société POOLCO 1 S.A. par la conversion d'une dette envers la Société d'un montant de CHF 5.675.000.- (cinq millions six cent soixante quinze mille Francs Suisses), la différence entre la valeur nominale des Actions Ordinaires et Préférentielles souscrites et le montant contribué, soit CHF 5.296.250 (cinq millions deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante Francs Suisses), sera allouée aux comptes prime d'émission dédiés aux actions C, D, B1 et C1.

Il résulte des comptes intérimaires du 30 novembre 2009 que les souscripteurs susmentionnés ont une dette envers la Société pour le montant correspondant à la valeur nominale des actions souscrites et aux comptes primes d'émission et que ces dettes sont certaines, liquides et exigibles.

En application de l'article 26-1 et 32 de la loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, la prédite conversion de dettes en capital social a été soumise à un rapport du réviseur d'entreprise rédigé par ALTER AUDIT S.à r.l., L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et daté du 16 février 2010. Une copie de ce rapport, après avoir été signée ne varietur par les comparants ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

"Conclusions

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions augmentée d'une prime d'émission à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 946.875 actions à créer d'une valeur nominale de CHF 2 chacune et augmentée d'une prime d'émission d'un montant total de CHF 26.481.250.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible des créances.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1- et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Par conséquent, les 250.000 (deux cent cinquante mille) nouvelles actions ordinaires, les 278.750 (deux cent soixante dix huit mille sept cent cinquante) actions B, 187.316 (cent quatre vingt sept mille trois cent seize) actions C, 230.769 (deux cent trente mille sept cent soixante neuf) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1 ainsi que la prime d'émission de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs.

Douzième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales applicables à une société anonyme, tel que suit:

"Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de IRONOS INVESTMENTS S.A. (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

3.2. Des succursales ou bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration.

3.3. En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger.

Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2. La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

4.3. La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

4.4. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

4.5. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à CHF 2.893.750.- (deux millions huit cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante Francs Suisses) représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) actions ordinaires (les "Actions

Ordinaires"), 278.750 (deux cent soixante dix huit mille sept cent cinquante) actions B, 187.316 (cent quatre vingt sept mille trois cent seize) actions C, 230.769 (deux cent trente mille sept cent soixante neuf) actions D, 20 (vingt) actions B1 et 20 (vingt) actions C1 (les "Actions Préférentielles") ayant chacune une valeur nominale de CHF 2.- (deux Francs Suisses) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les présents statuts.

5.2. Les Actions Ordinaires sont des actions à droit de vote ne bénéficiant du droit au versement d'un dividende qu'après pleine satisfaction des actionnaires détenant des Actions Préférentielles quant à leur droits économiques. Etant entendu que tout dividende excédant le dividende préférentiel (le "Dividende Préférentiel") sera entièrement distribué aux actionnaires détenant des Actions Ordinaires.

5.3. Les Actions Préférentielles sont des actions sans droit de vote mais l'(es) actionnaire(s) détenant des Actions Préférentielles est en droit de voter à chaque assemblée générale appelée à se prononcer sur les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du Dividende Préférentiel récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'Actions Préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de son objet;
- l'émission d'obligations convertibles;
- sa dissolution anticipée;
- sa transformation en une société d'une autre forme juridique.

5.4. L'(es) actionnaire(s) détenant des Actions Préférentielles exerce le même droit de vote que l'(es) actionnaire(s) détenant des Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les Dividendes Préférentiels et récupérables mentionnés à l'article 5.11. et 5.12. n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les Dividendes Préférentiels auront été intégralement récupérés.

5.5. Les Actions Préférentielles B, C et D sont des actions rachetables conformément à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (ci-après la "Loi"). Les Actions Préférentielles B, C et D souscrites et entièrement libérées devront être rachetées au prorata des Actions Préférentielles B, C et D détenues par chaque actionnaire lors d'une demande formulée par la Société conformément à la Loi et aux dispositions des présents statuts en rapport avec les Actions Préférentielles B, C et D. Seules les Actions Préférentielles D seront obligatoirement rachetées après 10 (dix) ans à compter de la date d'émission des Actions Préférentielles D.

5.6. Le rachat des Actions Préférentielles B, C et D ne peut s'effectuer en conformité avec la Loi qu'en cas de bénéfice disponible ou en cas d'une nouvelle émission d'actions effectuée pour les besoins de rachat. Les Actions Préférentielles B, C et D rachetées seront annulées suite à la demande du conseil d'administration de la Société formulée sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité aux présents statuts.

5.7. Les comptes primes d'émission (la différence entre le montant total de souscription et la valeur nominale des actions) (le "Compte Prime d'Emission") attachés aux Actions Préférentielles B, C et D ainsi que la valeur nominale des prédites actions constitueront une réserve spéciale (la "Réserve Spéciale"). La Réserve Spéciale ne pourra être distribuée aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital social de la Société, cette prédite réserve pouvant également être convertie en capital.

5.8. En cas de rachat des Actions Préférentielles B, C et D conformément à l'article 5.5. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société enverra, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification de rachat par lettre recommandée à chaque actionnaire détenant des Actions Préférentielles B, C et D, au sein de laquelle sera précisé le nombre d'Actions Préférentielles B, C et D devant être racheté, la date de rachat, le prix de rachat, les démarches à suivre pour soumettre à la Société les Actions Préférentielles B, C et D au rachat et la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur le rachat des Actions Préférentielles B, C et D.

5.9. Le prix de rachat (le "Prix de Rachat") sera équivalent à la valeur nominale des Actions Préférentielles B, C et D, augmenté du montant cumulé et non déclaré du Dividende Préférentiel et du montant du Compte Prime d'Emission attaché aux Actions Préférentielles B, C et D. Les actionnaires s'accordent à déterminer dans un pacte d'actionnaires le prix de rachat uniquement lorsque ce dernier excèdera celui fixé par les présents statuts.

5.10. Le montant sera versé sur le compte bancaire que l'actionnaire aura communiqué à la Société avant la date de rachat.

5.11. Chaque Action Préférentielle B, C et D donne droit au versement d'un Dividende Préférentiel au taux de 4,5% par an, proportionnel au montant de la Réserve Spéciale correspondant à chaque catégorie d'actions, qui augmentera de manière journalière et sera calculé sur une base de 365 jours par an.

5.12. Après paiement total du Dividende Préférentiel attaché aux Actions Préférentielles B, C et D, chaque Action Préférentielle B1 et C1 donne droit au versement d'un Dividende Préférentiel au taux de 1% par an, proportionnel au montant de la Réserve Spéciale correspondant à chaque catégorie d'actions, qui augmentera de manière journalière et sera calculé sur une base de 365 jours par an.

5.13. En dépit de ce qui est prévu pour les Actions Préférentielles B, C et D, la Société est autorisée, dans les conditions prévues par la Loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6.

6.1. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives uniquement.

6.2. La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 7.

7.1. Une vente, un transfert, un don ou tout autre acte de disposition, pour la totalité ou une partie, effectué de manière volontaire ou par effet de la Loi, (ci-après le "Transfert") ne saurait conférer au bénéficiaire aucun droit de quelconque sorte par rapport à la Société jusqu'à la transcription du Transfert dans le registre d'actionnaires de la Société.

7.2. L'actionnaire souhaitant transférer ses actions, devra faire parvenir à la Société une notification, accompagnée d'un acte de Transfert de la totalité de ses actions, dans la forme prescrite par le conseil d'administration de la Société, dûment complété par l'actionnaire et le supposé bénéficiaire, sous condition du respect préalable des dispositions des paragraphes 7.4 et 7.5. ci-dessous, le conseil d'administration devant transcrire le bénéficiaire dans le registre d'actionnaires.

7.3. Par souci de précision, le Transfert partiel d'actions est interdit.

7.4. Chaque actionnaire (l'"Offrant") souhaitant transférer ses actions doit, au préalable, proposer l'intégralité de ses actions, dans les termes et les conditions tels que prévus ci-après, à chacun des autres actionnaires de la Société (ci-après l'"Offre"). Tout Transfert d'actions effectué en violation des dispositions du présent paragraphe devra être considéré comme nul et non avenu, la Société ne reconnaissant pas et ne donnant aucun effet à ce Transfert. Le Transfert d'un actionnaire au profit d'un affilié ne sera pas soumis au droit de premier refus tel que prévu par le présent article.

7.5. Pour les besoins du présent article, l'"Affilié" d'un actionnaire est une personne physique ou morale qui contrôle ou qui est contrôlée par le prédit actionnaire. Le terme "Contrôle" signifie la détention directe ou indirecte, d'au moins 50% du droit de vote ou le droit au versement d'au moins 50% des bénéfices distribués.

7.6. L'Offre doit être par écrit et devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, à toute personne physique ou morale figurant au registre d'actionnaires de la Société (le(s) "Bénéficiaire(s)") et une copie devra être envoyée au siège social de la Société.

7.7. L'Offre devra préciser le prix total de cession pour les actions devant être transférées ainsi que l'identité du Bénéficiaire potentiel.

7.8. Chaque Bénéficiaire potentiel disposera d'une période de 30 (trente) jours à compter de la réception de l'Offre (la "Période de Validité de l'Offre") pour notifier à l'Offrant et aux autres Bénéficiaires potentiels de son intention d'acheter les actions au prorata de sa détention, calculé en divisant (a) le nombre d'actions détenu par chaque Bénéficiaire à la date de la réception de l'Offre par (b) le nombre total d'actions détenu par tous ces Bénéficiaires (La "Notice d'Acceptation").

7.9. Un Bénéficiaire qui n'aura pas transmis une Notice d'Acceptation endéans la Période de Validité de l'Offre sera considéré comme ayant rejeté l'Offre. Une acceptation conditionnelle de l'Offre ne saurait être considérée comme une acceptation de l'Offre. Le Bénéficiaire qui aura transmis une Notice d'Acceptation endéans la Période de Validité de l'Offre sera considéré ci-après comme étant un "Bénéficiaire Participant").

7.10. La conclusion de la transaction pour le Transfert des actions par l'Offrant aux Bénéficiaires Participants sera effectuée le cinquième jour suivant la date d'expiration de la Période de Validité de l'Offre (la "Conclusion"). A cette date de Conclusion, l'Offrant devra transférer les actions aux Bénéficiaires Participants contre paiement du prix de cession indiqué dans l'Offre.

7.11. En dépit de ce qui précède, dans le cas où à l'expiration de la Période de Validité de l'Offre, l'Offrant n'a pas réceptionné de Notices d'Acceptation pour toutes les actions, la Conclusion ne s'effectuera pas et chaque Bénéficiaire Participant bénéficiera d'une période supplémentaire de 5 (cinq) jours ("Période de Validité Supplémentaire") pour notifier à l'Offrant et aux autres Bénéficiaires Participants son souhait d'accepter l'Offre et d'acheter toutes les actions y relatifs (la "Seconde Notice d'Acceptation").

7.12. Il sera procédé à une Conclusion différée de la transaction pour le Transfert des actions par l'Offrant aux Bénéficiaires Participants (la "Conclusion Différée") le cinquième jour suivant l'expiration de la Période de Validité Supplémentaire de l'Offre. Lors de la Conclusion Différée, l'Offrant devra transférer les actions aux Bénéficiaires Participants contre paiement du prix de cession indiqué dans l'Offre.

7.13. Dans le cas où plus d'un Bénéficiaire Participant aura transmis une Seconde Notice d'Acceptation, toutes les Seconde Notices d'Acceptation arriveront en rang selon le principe du "pari passu", et les actions seront cédées et transférées aux Bénéficiaires Participants en conformité avec l'article 7.12. ci-dessus, mutatis mutandis, au prorata calculé en divisant (a) le nombre d'actions détenues par chaque Bénéficiaire Participant à la date de délivrance de sa Seconde Notice d'Acceptation par (b) le nombre total d'actions détenues par tous ces Bénéficiaires Participants.

7.14. Lorsqu'à l'expiration de la Période de Validité de l'Offre ou à l'expiration de la Période Supplémentaire de Validité de l'Offre, l'Offrant n'a pas réceptionné de Notices d'Acceptation ou respectivement de Seconde Notices d'Acceptation

en rapport avec toutes les actions prévues dans l'Offre, l'Offrant sera libre de céder les actions dans les conditions prévues dans l'Offre, à toute personne physique ou morale, conformément à l'article 7.15. ci-dessous, étant entendu que la cession sera effective endéans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours, à compter de l'expiration du prédit délai.

7.15. Sans vouloir déroger aux paragraphes 7.4. à 7.14. ci-dessus, aucun actionnaire ne saurait transférer toutes ses actions à une autre personne, y inclus les Affiliés, sans que cette personne devienne partie au, et accepte d'être liée par tous les termes et les conditions du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires. Toute cession d'actions effectuée en violation des dispositions du présent paragraphe 7.15. sera considérée comme nulle et non avenue, la Société ne reconnaîtra pas et n'accordera aucune force juridique à la présente cession.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 9.

9.1. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

9.2. Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

9.3. Toute décision matérielle (ci-après la "Décision Matérielle") telle que définie ci-après, pour être valablement approuvée par la Société devra obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Pour les besoins du présent article, sera considéré comme étant une Décision Matérielle, la vente ou le financement (incluant les extensions, refinancements et assimilés) d'une ou plusieurs propriété détenue(s) directement ou indirectement par la Société.

9.4. En dépit de ce qui est prévu au paragraphe 9.3. ci-dessus, la vente d'une ou plusieurs propriété détenue(s) directement ou indirectement par la Société requiert une majorité de plus de 80% des Actions Ordinaires. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute Action Ordinaire donne droit à une voix.

9.5. Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail une autre personne comme son mandataire.

9.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

9.7. Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11.

11.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exception faite lorsque la Société a été constituée par un associé unique ou lorsque, à une assemblée générale des actionnaires, il a été constaté que la Société a un associé unique, auquel cas le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

11.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

11.3. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

11.4. En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12.

12.1. Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

12.4. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

12.5. Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

12.6. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail un autre administrateur.

12.7. Les votes pourront également être effectués par écrit, par télécopie ou par e-mail.

12.8. Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.9. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

12.10. Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du conseil d'administration.

Art. 13.

13.1. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

13.2. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tous mandats spéciaux à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateurs, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 14. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 17.

17.1. Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice social et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

17.2. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

17.3. Chaque Action Préférentielle donne droit au versement d'un Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 5 des présents statuts, augmentant de manière journalière et calculé sur une base de 365 jours par an.

17.4. L'assemblée générale des actionnaires, déterminera de manière discrétionnaire l'affectation du surplus après paiement du Dividende Préférentiel.

17.5. Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

17.6. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. La Société peut être mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant comme en matière de modification des statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

18.2. Après paiement des dettes de tierces parties et du passif, la Société allouera à chaque actionnaire détenant des Actions Préférentielles, un montant versé en numéraire ou en nature équivalent au Prix de Rachat des actions.

18.3. Le surplus sera alors versé aux actionnaires détenant des Actions Ordinaires en proportion du pourcentage de détention qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 19. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Les actionnaires et la Société concluront un pacte d'actionnaires et s'accordent pour dire qu'en cas de divergence entre les statuts et le pacte d'actionnaires, ce dernier prévaudra.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à six mille quatre cents euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission, soit CHF 28.375.750,- est évalué à EUR 19.369.122,63.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue des personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: CARUSO - SILJAEW - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2010. Relation: GRE/2010/655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010034790/1057.

(100033290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.872.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise en date du 7 avril 2010, il a été décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Michiel Matthijs Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays-Bas), résidant professionnellement à Piccadilly 105, Londres W11 7NJ, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Michiel Kramer, Gérant de catégorie A
- Brian McMahon, Gérant de catégorie B
- Andreas Demmel, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Group HoldCo II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010037832/21.

(100048877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.843.

Extrait d'une décision prise par l'associé unique en date du 24 février 2010

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- nomination de Andrew Kowal, né le 27 mars 1977 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 1, Letterman Drive, Building C, San Francisco, 94129, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A avec effet au 24 février 2010, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour Arsenal Holdco II

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010034143/18.

(100032214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.638.

Extrait d'une décision prise par l'associé unique en date du 24 février 2010

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- nomination de Andrew Kowal, né le 27 mars 1977 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 1, Letterman Drive, Building C, San Francisco, 94129, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A avec effet au 24 février 2010, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour Arsenal Holdco I

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010034144/18.

(100032205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

HarbourVest VIII-Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034373/11.

(100032246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Logos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 51.090.

Aux actionnaires,
Je présente ma démission comme administrateur de votre société.

Le 19 janvier 2010.

Ivo Hemelraad.

Référence de publication: 2010034147/10.

(100032203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Superlift Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.700,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 122.459.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 17 décembre 2009 que
l'associé de la Société KKR PEI SICAR S.à r.l. a transféré

3.430 parts sociales de classe A,
3.430 parts sociales de classe B,
3.430 parts sociales de classe C,
3.430 parts sociales de classe D,
3.430 parts sociales de classe E,
3.430 parts sociales de classe F,
3.430 parts sociales de classe G,
3.430 parts sociales de classe H,
3.430 parts sociales de classe I,
3.430 parts sociales de classe J

à KKR PEI International Holdings, L.P., un associée de la Société ayant son siège social au Ugland House, Grand Caïmanes, KY1-1104 Iles Caïmanes, Numéro d'immatriculation: MC-37283.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Superlift Holding S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010034891/27.

(100032952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme,
(anc. China Solar Photovoltaic S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 139.925.

*Extract of the resolutions taken during the ordinary general meeting of the shareholders
held at the registered office extraordinarily on June 1st, 2009*

First resolution

The Assembly accepts the resignation, with effect as at August 13th, 2008, of the company H.R.T. Révision S.A. with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as Statutory Auditor of the company. The Assembly grants full and entire discharge to the statutory auditor for the execution of its assignment. The Assembly appoints in replacement of H.R.T. Révision S.A., and with effect as at August 13th, 2008, the company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. with registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, as Auditor of the Company. The mandate of the Auditor will start with the statutory and consolidated annual accounts for the financial period from July 11th, 2008 to December 31st, 2008 and will then expire at the Annual General shareholders' Meeting to be held on year 2010 and approving the financial statements as at December 31st, 2009.

Traduction en français:

*Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire
tenue exceptionnellement le 1^{er} juin 2009*

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 13 août 2008, de la société H.R.T. Révision S.A., sise au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire aux Comptes. L'Assemblée nomme en remplacement de H.R.T. Révision S.A., et avec effet au 13 août 2008, la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), Réviseur de la Société. Le mandat du Réviseur concerne les comptes statutaires ainsi que les comptes consolidés pour la période allant du 11 juillet 2008 au 31 décembre 2008 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010 durant laquelle seront approuvés les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNPV Solar Power S.A.

Anc.: CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010034149/35.

(100032779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

L'Actuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.250.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 1998, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- L'ACTUEL S.à r.l. avec siège social à L-6830 Berbourg, 14, Duerfstrooss,

Le même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS, 1^{er} juge, et comme liquidateur Maître Pierre REUTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 avril 1998 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Pierre REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034511/19.

(100032424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010034359/15.

(100032588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Financière de l'Europe Occidentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 25.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034350/10.

(100032487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Immoval Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 63.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034352/10.

(100032481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

FORCHIM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 6.398.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour FORCHIM S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010034357/16.

(100032591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 94.011.

*Entscheidung des alleinigen Gesellschafters
Entscheidung des Aufsichtsrates der Gesellschaft
am 7. Januar 2010*

Der alleinige Gesellschafter annulliert die Entscheidung vom 24. November 2009. Diese wird wie folgt berichtigt:
Herr Patrick FRÈRES und Herr Falko LÖHR werden in ihren Eigenschaften als Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Nach Diskussion entscheidet der Aufsichtsrat:

Herr Falko LÖHR, wohnhaft in D-54296 Trier, Ahornweg, 40, und Herr Patrick FRÈRES, wohnhaft in L-6488 Echternach, rue des Vergers, 17, werden bis Hauptversammlung im Jahr 2013 als Vorstandsmitglieder ernannt.

Echternach, den 7. Januar 2010.

Der alleinige Gesellschafter / Der Aufsichtsrat

Référence de publication: 2010034454/18.

(100032333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.
